- 627. Il existe deux autres catégories de délinquants. Les «délinquants Y» sont ceux qui ont moins de 21 ans, à l'exception des belliqueux et des insubordonnés, qui doivent probablement faire l'objet d'une attention spéciale. Les délinquants de «classe A» sont les détenus sélectionnés en fonction de leur disposition à modifier leur comportement et du peu d'influence qu'ils ont sur les autres.
- 628. Un des points qui ressort des témoignages des détenus et du personnel de chaque institution au cours des discussions franches avec les membres du Souscomité, porte sur les nombreuses lacunes du système de classement. Le mode de classement est désordonné et varie d'une région à l'autre. Seulement trois des cinq régions possèdent un centre de réception.
- 629. Le Centre régional de réception de l'Ontario est situé au vieux pénitencier de Kingston. On y envoie les délinquants condamnés à purger leur peine dans un pénitencier fédéral. Il faut de trois à quatre mois avant qu'on classe le détenu et qu'on le dirige vers l'établissement où il sera incarcéré. Il faut également souligner que le centre compte en permanence une centaine de détenus. De ce nombre, il y en a qui sont des nouveaux détenus qui travaillent à l'entretien, à la cuisine, etc., d'autres y demeurent parce que leur comportement et leur personnalité ne conviennent pas aux autres institutions à sécurité maximale. Il y a également les détenus qui ont été renvoyés des institutions à sécurité moyenne et qu'il faut reclasser.
- 630. Le Centre régional de réception du Québec accueille environ 1,000 nouveaux détenus par année. Les détenus passent, en moyenne, six semaines dans des unités d'observation, mais, en raison de l'augmentation du taux d'incarcération, cette période est souvent réduite à trois semaines. Après leur classement, ils sont envoyés dans les institutions qui correspondent à leur cote de sécurité. On s'est souvent plaint du fait que les détenus soient envoyés dans un établissement en fonction de l'espace disponible et des caractéristiques personnelles du détenu plutôt que de sa cote de sécurité.
- 631. La région des Maritimes accueille la plupart de ses détenus au Pénitencier de Dorchester où, après avoir été classés, ils sont incarcérés dans cet établissement ou dirigés vers un autre établissement à sécurité moindre. Des plaintes ont été reçues selon lesquelles des agents correctionnels nuisent souvent à ce processus.
- 632. Lors de son séjour dans la région de la Colombie-Britannique, le Souscomité a également entendu des témoignages selon lesquels le personnel du service de sécurité aurait exercé une «influence néfaste» et qu'il «ne devrait pas avoir droit de veto» en matière de classement des détenus (30:52). Le Centre régional de réception de la Colombie-Britannique est situé dans l'enceinte du Pénitencier de la Colombie-Britannique qui lui-même comprend trois unités: une unité à sécurité super-maximale, une unité de dissociation pour fins de protection et une unité pour la population générale. Cette situation cause des problèmes, surtout à la suite de désordres et de prises d'otages impliquant des agents de classement.
- 633. Suite à la mutinerie survenue au Pénitencier de la Colombie-Britannique en octobre dernier, les agents de classement ont dû consacrer plus de temps aux fonctions administratives qu'au contact direct avec les détenus. On a proposé au Sous-comité, que le Centre régional de réception soit situé ailleurs qu'au Pénitencier de la Colombie-Britannique.
- 634. Le système en vigueur dans la région des Prairies est différent. Lorsqu'un délinquant est condamné à purger une peine dans un établissement fédéral, il est d'abord détenu dans une prison provinciale jusqu'à ce qu'il rencontre un agent de